



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO
Commission de la concurrence COMCO
Commissione della concorrenza COMCO
Competition Commission COMCO

Conférence de presse annuelle de la COMCO

Laura Melusine Baudenbacher, présidente de la COMCO
Patrik Ducrey, directeur du Secrétariat de la COMCO

30 avril 2024



Aperçu

Laura Melusine Baudenbacher, présidente de la COMCO

Aperçu 2023

Patrik Ducrey, directeur du Secrétariat de la COMCO

Engagement contre le cloisonnement des marchés et les prix excessifs

Vos questions



Aperçu

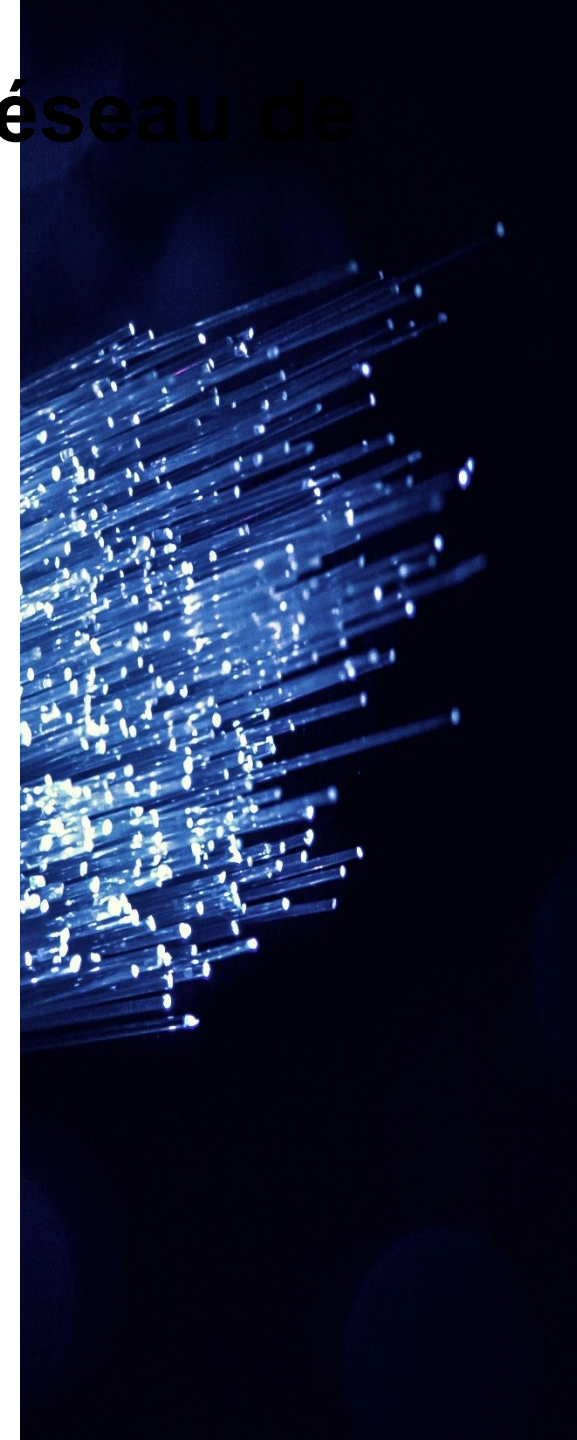
Laura Melusine Baudenbacher, présidente de la COMCO

Décisions clés 2023



Swisscom: Stratégie de construction du réseau de fibre optique

- Début 2020, Swisscom a modifié la conception de son réseau pour la fibre optique.
 - Les concurrents n'obtiennent *plus d'accès direct* à l'infrastructure (accès Layer 1) dans les zones où Swisscom construit seule.
 - *Limitation* du développement technique et de la concurrence.
 - Swisscom abuse de sa position dominante dans ces régions (environ 18 millions d'amende).
 - La COMCO *oblige* Swisscom à continuer d'accorder l'accès Layer 1 aux autres opérateurs lors de l'extension du réseau de fibre optique.
 - *L'innovation* et la *concurrence* dans l'infrastructure de fibre optique sont maintenues pour les prochaines décennies.
- **La COMCO garantit la liberté de choix sur plusieurs générations.**





Deponie Höli Liestal

- Les *déchets de construction* non réutilisables et les *déblais de construction* sont éliminés dans des décharges par des entreprises de construction, de transport et d'élimination de déchets.
- La décharge Höli détient une part de marché d'environ 70 % et occupe une *position dominante* dans sa zone de chalandise principale.
- Trois actionnaires de la décharge Höli sont en *concurrence* avec d'autres entreprises de construction, de transport et d'élimination de déchets.
- Ces actionnaires ont payé environ *40 % en moins* de taxes de décharge que leurs concurrents.
- Comportement illicite de la décharge Höli (environ 1 million d'amende).
- ***La COMCO assure la concurrence pour toutes les entreprises.***



Reprise UBS / CS

- Officiellement sous la *responsabilité de la FINMA*.
- *Rôle majeur* de la COMCO : avis à la FINMA.
- *Examen approfondi des conditions de marché*, notamment retail banking, private banking, corporate banking, asset management et les œuvres communes.
- Les *parts de marché élevées* d'UBS augmentent parfois de plusieurs dizaines de pour cent.
- Une pression concurrentielle moindre peut avoir une influence sur les prix, le choix, la qualité, l'innovation. Futurs *contrôles* possibles par la COMCO.
- **Constatations et recommandations :**
 - Introduction d'une enquête sectorielle par la COMCO et le Surveillant des prix.
 - Des entrées sur le marché stimuleraient la concurrence.
 - Elaborer un MoU entre les autorités fédérales et la COMCO.



Bilan des décisions de justice

- Le Tribunal fédéral et le Tribunal administratif fédéral ont rendu plusieurs arrêts en 2023 concernant des décisions de la COMCO, notamment sur :
 - Les cartels de construction dans le canton des Grisons.
 - La retransmission du hockey sur glace en direct.
 - Le leasing de véhicules.
- Les décisions de la COMCO ont été confirmées dans de nombreux arrêts avec peu d'adaptations.
- **La COMCO respecte la présomption d'innocence, enquête de manière complète et correcte, préserve les droits des parties et rend des décisions en connaissance de cause.**



Sommaire

Patrik Ducrey, directeur du Secrétariat de la COMCO

Engagement contre le cloisonnement des marchés et les prix excessifs





Ouverture des marchés

- Les marchés d'infrastructures de réseaux ont souvent un *caractère monopolistique* – les possibilités de transit sont d'autant plus importantes.
 - La COMCO a contribué à *l'ouverture des marchés* :
 - Les entreprises électriques fribourgeoises ont refusé d'acheminer l'électricité du groupe Watt à Migros via leur réseau (décision de 2001).
 - Les exploitants de réseaux gaziers de Lucerne et de Suisse centrale ont refusé au fournisseur Enerprice de fournir du gaz à des clientes lucernoises (décision de 2020).
 - Depuis 2020, Swisscom modifie la construction du réseau de fibre optique et entrave l'accès (décision de 2023).
- ***Liberté de choix pour les consommateurs, plus de concurrence (au niveau des prix) entre les réseaux.***



Lutte contre les accords sur les prix

- La rivalité entre concurrents agit comme un moteur pour obtenir des *prix plus bas* et de *meilleures prestations* – les accords sur les prix empêchent cela.
- Jusque dans les années 90, les accords et coordinations sur les prix faisaient partie de l'ADN de l'économie suisse.
- La COMCO a pris des mesures contre de nombreux accords et recommandations de prix, notamment :
 - Les frais de cartes de crédit des banques.
 - Tarifs des leçons de conduite.
 - Accords entre entreprises de construction.

→ De meilleurs prix, une concurrence plus forte, un choix plus large.



Lutte contre le cloisonnement vertical de territoires et l'imposition de prix

- Les entreprises nationales et internationales *cloisonnent la Suisse* par des accords de fixation des prix et de protection territoriale, et empêchent des importations directes ou parallèles.
 - Conséquence : des *prix plus élevés injustifiés* pour les entreprises suisses (en particulier les PME) et les consommateurs.
 - La COMCO a été très active, entre autres :
 - 10 enquêtes et plus de 100 observations de marché.
 - Communications, sensibilisation et information aux autorités, aux entreprises (en particulier les PME) et aux associations.
- ***Liberté accrue de fixation des prix pour les commerçants, amélioration de la situation de négociation des acheteurs, importations directes simplifiées.***



Prises de position sur les réglementations

- La COMCO prend position sur les lois et les ordonnances lorsqu'elles *influencent la concurrence*.
- La COMCO s'engage pour des conditions-cadres *favorables à la concurrence* et *contre les intérêts particuliers* – le meilleur rapport coûts/bénéfices possible pour les entreprises (en particulier les PME) et les consommateurs.
- Beaucoup d'investissements dans l'électricité, le gaz, la santé, la politique agricole, les transports, les services postaux et les marchés publics.
- Pas de droit de veto de la COMCO, mais des ***succès partiels*** :
 - Approvisionnement en électricité et en gaz : empêcher l'application d'intérêts particuliers.
 - Droit des marchés publics : la lutte contre les accords de soumission est ancrée dans la loi.



Pouvoir de marché relatif

- En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.
 - Sert, entre autres, à lutter contre les « *suppléments suisses* ».
 - « Orientation » par les Notes de la COMCO.
 - Peu d'annonces dans l'ensemble, mais des signaux de l'économie indiquant que la norme a un impact sur les *négociations contractuelles*.
 - Ouverture de deux procédures *en lien avec l'étranger* :
 - Achat de nutrition orale par un grossiste en produits pharmaceutiques (DE).
 - Achat de livres (F).
 - Ouverture d'une procédure avec un lien avec le *territoire national* dans le secteur automobile.
- ***Premières décisions cet été.***



Résumé

- La COMCO :
 - lutte contre les accords sur les prix et les cloisonnements de marchés nuisibles à l'économie suisse,
 - ouvre des marchés, notamment en facilitant les importations directes,
 - renforce le marché intérieur suisse,
 - protège la concurrence et donc de meilleurs prix et plus de choix pour les consommateurs et les entreprises,
 - assure la liberté de choix pour les générations futures,
 - s'engage avec succès en faveur de la concurrence lors des consultations.
- Une loi sur les cartels efficace est essentielle pour l'économie suisse – la COMCO en est tributaire.**

